

## LES DEFAUTS D'ÉTANCHEITE A L'AIR FREQUENTS

### LES MENUISERIES 1/4

**Défaut de mise en œuvre :** Fuites entre baie maçonnée et le cadre de la menuiserie.



#### Illustration

Décompression du compribande trop importante.

Le joint est inefficace et l'étanchéité à l'air n'est pas correctement traitée.

#### La cause

Le joint mousse imprégné (compribande) n'est pas adapté, la plage de décompression du joint utilisé ne correspond pas à l'écart existant entre le cadre de la menuiserie et la baie.

#### La solution

**Lors de la pose :** S'assurer que la plage d'expansion (intervalle de largeur dans lequel le compribande assure sa fonction d'étanchéité) est conforme à la situation rencontrée. La plage de référence est indiquée sur les rouleaux de mousse imprégnée en mm.

10 - 18 mm : le compribande doit être utilisé avec un écart minimal entre le cadre de la menuiserie et la baie de 10 mm et un écart maximal de 18 mm.

En cas de doute consulter la notice du compribande ou interrogez le fabricant du produit



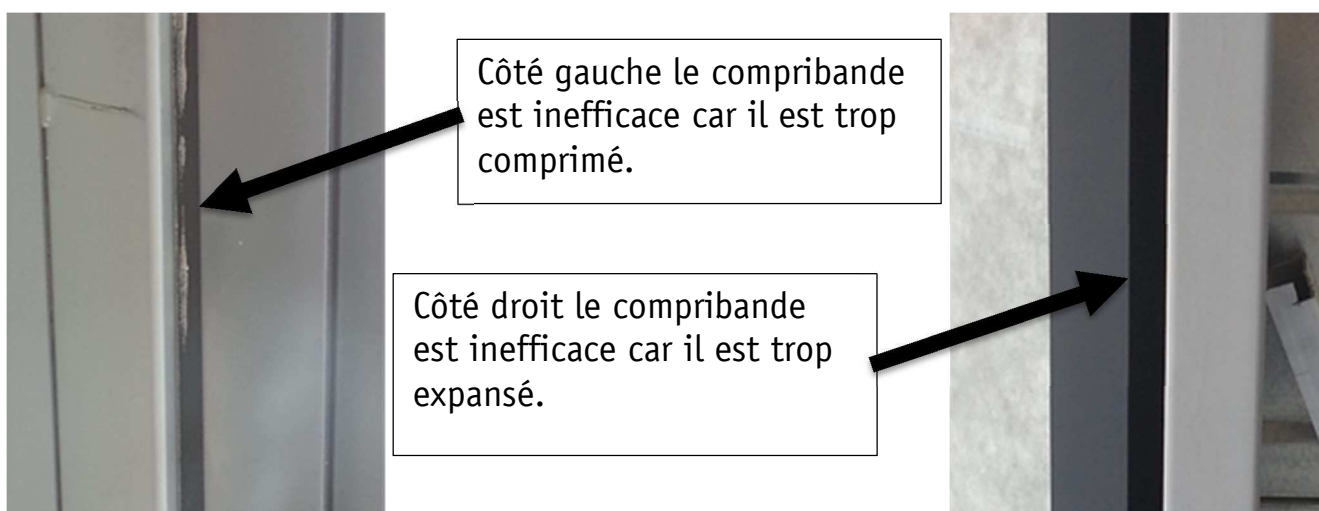
**Dans le cas d'une menuiserie déjà posée :** La démonter et changer le joint compribande. Toute autre solution pour traiter le défaut est à bannir, elle ne pourra pas assurer la pérennité de l'étanchéité à l'air dans le temps.

## LES DEFATS D'ETANCHEITE A L'AIR FREQUENTS

### LES MENUISERIES 2/4

**Défaut de mise en œuvre :** Fuites entre baie maçonnée et le cadre de la menuiserie.

#### Illustration



#### La cause

Problème de centrage de la menuiserie. Les écarts à droite et à gauche ne sont plus dans les plages d'expansion du joint mousse imprégné.

#### La solution

**Lors de la pose de la menuiserie :** s'assurer du bon centrage de la menuiserie. L'écart doit être le même de tous les côtés. La plage d'expansion du joint mousse imprégné utilisé doit être conforme aux écarts existants entre les montants de la menuiserie et les tableaux.

**Dans le cas d'une menuiserie déjà posée :** démonter la menuiserie et la remonter en la centrant.

Remplacer le joint compribande par un neuf adapté.

Toute autre solution pour traiter le défaut est à bannir, elle ne pourra pas assurer la pérennité de l'étanchéité dans le temps.

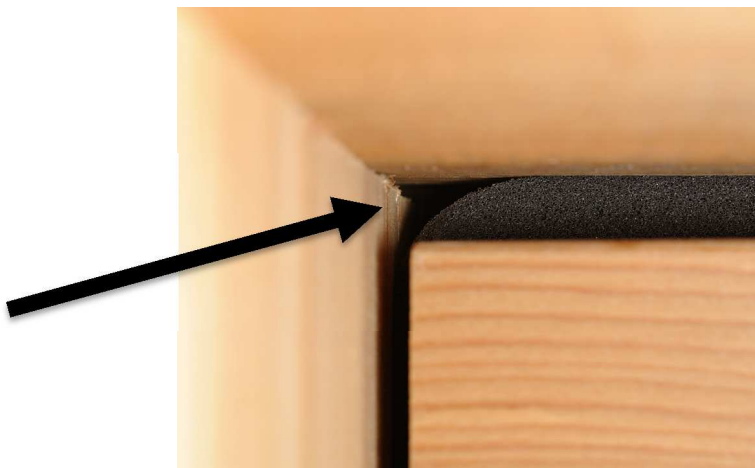
## LES DEFAUTS D'ÉTANCHEITE A L'AIR FREQUENTS

### MENUISERIES 3/4

**Défaut de mise en œuvre :** Fuites dans l'angle du tableau et le cadre de la menuiserie.

#### Illustration

Le compribande n'est pas expansé dans l'angle de la menuiserie et ne joue pas son rôle d'étanchéité à l'air.



#### La cause

Le joint compribande ne s'expande pas en diagonal, il ne doit donc pas tourner ou être plié. Sa mise en œuvre répond à des règles précises pour le traitement des angles entre montants de la menuiserie et tableaux.

#### La solution

**Lors de la pose de la menuiserie :** Respecter les consignes de pose du fabricant.  
Le compris bande doit être discontinu à chaque angles mais il doit être continu sur tout le linéaire.

**Dans le cas d'une menuiserie déjà posée :** démonter la menuiserie et remplacer le joint compribande par un neuf en respectant les consignes de mise en œuvre pour traiter correctement les angles

Toute autre solution pour traiter le défaut est à bannir, elle ne pourra pas assurer la pérennité de l'étanchéité dans le temps.



## LES DEFAUTS D'ÉTANCHEITE A L'AIR FREQUENTS

### MENUISERIES 4/4

Défaut de mise en œuvre : Fuites entre baie (maçonnée) et le cadre de la menuiserie.

#### Illustration

La jonction entre tableaux et montants de la menuiserie ne sont pas étanche



#### La cause

Les caractéristiques dimensionnelles des baies dues par le gros œuvre destinées à recevoir les menuiseries ne sont pas conformes au DTU 36-5 et n'ont pas été repris.

#### La solution

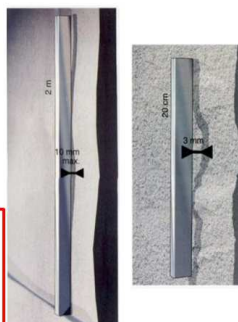
**Lors de la pose de la menuiserie :** Le menuisier doit réceptionner son support en effectuant des contrôles pour s'assurer que les dimensions, niveaux, aplombs et planéité du gros œuvre sont respectées.

Dans le cas inverse si la menuiserie est mise en place ou que le support est accepté dans l'état (sans demande de reprise) il engage la responsabilité du menuisier vis-à-vis de l'étanchéité à l'air de sa mise en œuvre.

**Rappel :** Les caractéristiques dimensionnelles des baies imposées par le DTU 36-5

#### Interaction: Lot gros Œuvre

- Planéité du plan de pose:
  - Générale: 10 mm à la règle de 2 m
  - Locale: 3 mm à la règle de 20 cm
- Non conformité → **DRESSAGE**
  - Épaisseur 5 mm
  - Largeur 12 cm ou dormant



Illustrations: guide pratique CSTB

#### Interaction: Lot gros Œuvre

- Mesure de la baie:
  - Tolérance largeur et hauteur: 1 cm
  - Aplomb et niveau:
    - Faux aplomb : 10 mm maxi
    - Faux niveau : maximum
      - 8 mm en appui
      - 10 mm en linteau



**Vérifications fondamentales pour la pose**

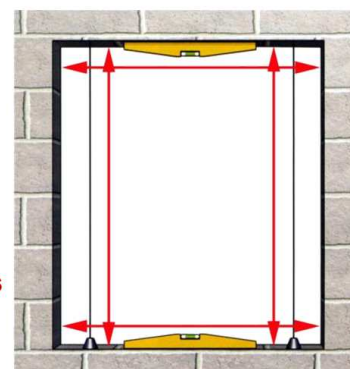


Illustration: CSTB

 Poser une fenêtre sur un gros œuvre non conforme induira des défauts d'étanchéité à l'air.

Le poseur sera tenu pour responsable car il a accepté implicitement le support.